

Document d'informations clés

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

I D A M PHIA WORLD
(Part A) - FR0014001WT6
Cet OPCVM est géré par IDAM et libellé en Euro

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique d'un fonds investi à 90% en actions mondiales. Il reflète donc principalement le risque du marché des actions sur lesquelles le fonds est majoritairement investies. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Aucune garantie du capital ou protection partielle du capital n'est associée à ce FCP.

Scénario de Performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut-être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne d'IDAM PHIA WORLD Part A et l'indice Morningstar Developed Markets NR EUR au cours des 10 dernières années.

Investissement 10 000€		1 an	5 ans (Durée minimum d'investissement recommandée)
Scénario			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	5 790€	3 320€
	Rendement annuel moyen	-42,15%	-19,80%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	8 020€	3 320€
	Rendement annuel moyen	-19,80%	-19,80%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	11 080€	16 480€
	Rendement annuel moyen	10,79%	10,51%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	14 550€	19 270€
	Rendement annuel moyen	45,46%	14,02%

Le Scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement de 10 000€ entre 2012 et 2022.

Que se passe-t-il si IDAM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le dépositaire. Ces actifs ne seront pas affectés si nous rencontrons des difficultés financières. Vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement si le produit subit une perte du fait d'un défaut du dépositaire. Aucun régime d'indemnisation ou de garantie ne vous protégera d'une défaillance du dépositaire.

Que va me coûter cet investissement ?

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance rémunère la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elle est mise en place pour la première fois entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, puis ultérieurement sur des périodes de référence courant de la première valeur liquidative du mois de janvier de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus de l'OPCVM, qui est disponible au siège social de la société de gestion ou par simple demande à l'adresse mail suivante : contact@id-am.fr. La politique de rémunération de la société de gestion est-elle aussi disponible sur simple demande à la même adresse.

Coûts au fil du temps :

Investissement 10 000€

Scénarios de sortie	1 an	5 ans
Coûts totaux	200€	1 716€
Impact annuel des coûts (réduction du rendement par ans)	2,00%	2,21%

Composition des coûts

Coût Ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0% Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce produit.	0€
Coût de sortie	0% Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	0€
Coûts Récurrents		
Coûts de transaction	0% Il n'y a pas de coûts de transaction pour ce produit.	0€
Autres coûts récurrents	2,00%* de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de la dernière année	200€
Coûts Accessoires		
Commission de surperformance	0% Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement (20% de la performance nette de frais au-delà de la performance du Morningstar Developed Markets NR EUR). L'estimation du coût global ci-dessus comprend le montant de la dernière année. **	0€

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Le fonds a été créé le 31/03/2021.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans mais il est possible de souscrire à un rachat avant sous les conditions suivantes :

Conditions de souscription et de rachat : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié en France et est datée de ce même jour. Les demandes de souscription / rachat sont centralisées jusqu'à 12H00 le jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré) auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les revenus sont capitalisés

Comment puis-je formuler une réclamation

Pour toute réclamation, veuillez-vous adresser à tout moment au service client par mail en précisant l'objet de la réclamation : contact@id-am.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 83 bd Malesherbes Paris 75008 (IDAM).

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas à IDAM, nous vous recommandons de déposer votre réclamation auprès de cet établissement.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Des informations supplémentaires sur l'OPCVM et sur ses différentes parts, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les dernières valeurs liquidatives de I D A M Small France peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion au 83 bd Malesherbes 75008 Paris ou par mail à l'adresse suivante : contact@id-am.fr. Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel de l'OPCVM sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion est-elle aussi disponible sur simple demande par mail à l'adresse suivante : contact@id-am.fr. Ces détails comprennent notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'IDAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. IDAM est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2023

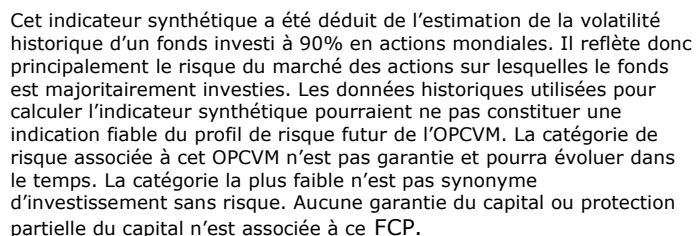
Document d'informations clés

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IDAM PHIA WORLD
(Part C) - FR0014001WS8
Cet OPCVM est géré par IDAM et libellé en Euro



Scénario de Performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut-être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne d'IDAM PHIA WORLD Part C et l'indice Morningstar Developed Markets NR EUR au cours des 10 dernières années.

Investissement 10 000€		1 an	5 ans (Durée minimum d'investissement recommandée)
Scénario			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	5 790€	3 290€
	Rendement annuel moyen	-42,13%	-19,94%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	8 010€	3 290€
	Rendement annuel moyen	-19,94%	-19,94%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	11 100€	16 530€
	Rendement annuel moyen	11,03%	10,57%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	14 660€	19 910€
	Rendement annuel moyen	46,58%	14,76%

Le Scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement de 10 000€ entre 2012 et 2022.

Que se passe-t-il si IDAM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le dépositaire. Ces actifs ne seront pas affectés si nous rencontrons des difficultés financières. Vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement si le produit subit une perte du fait d'un défaut du dépositaire. Aucun régime d'indemnisation ou de garantie ne vous protégera d'une défaillance du dépositaire.

Que va me coûter cet investissement ?

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance rémunère la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elle est mise en place pour la première fois entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, puis ultérieurement sur des périodes de référence courant de la première valeur liquidative du mois de janvier de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus de l'OPCVM, qui est disponible au siège social de la société de gestion ou par simple demande à l'adresse mail suivante : contact@id-am.fr. La politique de rémunération de la société de gestion est-elle aussi disponible sur simple demande à la même adresse.

Coûts au fil du temps :

Investissement 10 000€

Scénarios de sortie	1 an	5 ans
Coûts totaux	125€	1 059€
Impact annuel des coûts (réduction du rendement par ans)	1,25%	1,38%

Composition des coûts

Coût Ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0% Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce produit.	0€
Coût de sortie	0% Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	0€
Coûts Récurrents		
Coûts de transaction	0% Il n'y a pas de coûts de transaction pour ce produit.	0€
Autres coûts récurrents	1,25% * de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de la dernière année	125€
Coûts Accessoires		
Commission de surperformance	0% Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement (20% de la performance nette de frais au-delà de la performance du Morningstar Developed Markets NR EUR). L'estimation du coût global ci-dessus comprend le montant de la dernière année.	0€

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Le fonds a été créé le 31/03/2021.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans mais il est possible de souscrire à un rachat avant sous les conditions suivantes :

Conditions de souscription et de rachat : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié en France et est datée de ce même jour. Les demandes de souscription / rachat sont centralisées jusqu'à 12H00 le jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré) auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les revenus sont capitalisés

Comment puis-je formuler une réclamation

Pour toute réclamation, veuillez-vous adresser à tout moment au service client par mail en précisant l'objet de la réclamation : contact@id-am.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 83 bd Malesherbes Paris 75008 (IDAM).

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas à IDAM, nous vous recommandons de déposer votre réclamation auprès de cet établissement.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Des informations supplémentaires sur l'OPCVM et sur ses différentes parts, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les dernières valeurs liquidatives de I D A M Small France peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion au 83 bd Malesherbes 75008 Paris ou par mail à l'adresse suivante : contact@id-am.fr. Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel de l'OPCVM sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion est-elle aussi disponible sur simple demande par mail à l'adresse suivante : contact@id-am.fr. Ces détails comprennent notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'IDAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. IDAM est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2023

Document d'informations clés

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IDAM PHIA WORLD

(Part I) - FR0014001WU4

Cet OPCVM est géré par IDAM et libellé en Euro

En quoi consiste ce produit ?

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure au MORNINGSTAR Developed Markets NR (EUR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est le Morningstar Developed Markets NR EUR (Ticker Bloomberg : MSDMEURN Index). L'OPCVM n'a pas vocation à reproduire la performance de l'indice de référence ni sa composition. Le porteur pourra néanmoins à titre purement indicatif, et a posteriori, comparer les performances de l'OPCVM à celle de l'indice Morningstar Developed Markets NR EUR. La Stratégie de gestion du fonds repose sur l'idée qu'une thématique porteuse comme l'ESG pourrait surperformer un indice de marché plus large sur le long terme.

Stratégie de gestion : L'OPCVM est investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en actions cotées d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de France, d'Hong Kong, d'Irlande, d'Italie, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, de Singapour, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse. Il recherchera en permanence des opportunités de marché et restera flexible sur l'ensemble du portefeuille. Dans un but de couverture de l'exposition actions et de l'exposition aux devises étrangères, et selon les anticipations de l'équipe de gestion, l'OPCVM aura recours à des instruments financiers à terme, uniquement simples. Les instruments financiers à terme utilisés sont des contrats futures actions négociés sur des marchés réglementés ou organisés des pays dans lesquels l'OPCVM est investi à l'actif et des contrats à terme. L'exposition nette de l'OPCVM aux marchés actions variera entre 60% et 110%. L'exposition nette de l'OPCVM aux devises hors euro variera entre 0% et 100%.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur 4 étapes clairement définies :

1/ Processus de recommandation de l'exposition nette du portefeuille par PHI Advisor
Phiadvisor propose une allocation en pourcentage d'actions et de liquidités sur une base quotidienne en fonction de ses algorithmes propriétaires. Ceux-ci sont basés sur le comportement de la volatilité, les corrélations entre différentes classes d'actifs (actions, obligations et matières premières), la participation à la hausse ou à la baisse des actions composant les grands indices régionaux, ainsi qu'à la dynamique de prix propre à chaque grands indices régionaux. L'allocation action minimale est de 60% et maximale de 100%. L'allocation est réalisée sur une base régionale : US, Europe et Asie.

2/ Processus de recommandation d'allocation de l'actif du portefeuille par Phiadvisor

Phiadvisor propose une allocation sectorielle et géographique du portefeuille, à partir de ses indicateurs et algorithmes propriétaires (mapping sectoriels et géographiques, signaux valeurs).

3/ Liste de valeurs proposées par Phiadvisor

Phiadvisor propose des arbitrages de titres à partir des signaux déclenchés par les algorithmes de Phiadvisor (Trading Signal et Megatrend Signal) à partir d'un univers de plus de 2000 titres, tout en tenant compte du contexte général de marché (favorable, défavorable aux actions ou neutre) et de la dynamique propre aux secteurs, thématiques et pays/régions. Phiadvisor

propose ainsi des ventes potentielles d'actions et des sociétés qui pourraient les remplacer dans le portefeuille. Pour chaque vente d'action conseillée, Phiadvisor propose au minimum deux actions candidates à l'achat pour le portefeuille.

4/ Sélection des actions par l'équipe de gestion d'IDAM
L'équipe de gestion d'IDAM décide de l'allocation et des achats/ventes du portefeuille, à partir des indications sectorielles et géographiques ainsi que de l'exposition nette proposées par Phiadvisor. IDAM décidera de suivre ou non les conseils de Phiadvisor. L'équipe de gestion d'IDAM décidera ainsi de suivre ou non les conseils de ventes de sociétés du portefeuille. Pour chaque vente d'une action du portefeuille, l'équipe de gestion d'IDAM choisira de la remplacer par une des actions proposées par Phiadvisor. Le processus de décision d'investissement de l'équipe de gestion d'IDAM intègre l'analyse financière fondamentale comme extra-financière.

La construction de portefeuille recherche une diversification optimale sans référence à la composition d'un indice. En tout état de cause l'allocation géographique et sectorielle du portefeuille n'est qu'une résultante du choix des titres issus du processus de gestion. La stratégie d'investissement vise de plus à réduire la corrélation du fonds avec le comportement des marchés d'actions mondiaux. Pour cela l'OPCVM a recours à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et européens dans l'objectif de réduire jusqu'à 40% de son exposition aux marchés actions. La couverture de l'exposition actions dépend des anticipations de l'équipe de gestion. L'exposition nette au risque actions évolue entre 60% et 100% de l'actif net. Les instruments financiers à terme utilisés sont des futures actions.

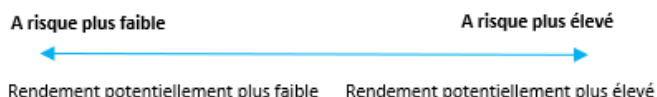
Le conseiller, PHI Advisor, n'est pas associé au processus de prise de décisions d'investissement qui relèvent de la compétence et de la responsabilité exclusive d'IDAM. La stratégie mise en œuvre est discrétionnaire ; elle est tournée vers le long terme. Dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'OPCVM, l'OPCVM pourra être investi dans des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire dans la limite maximum de 10% de l'actif net. La société de gestion/le gérant mènera sa propre analyse de crédit pour sélectionner des titres.

La stratégie mise en œuvre est discrétionnaire ; elle est tournée vers le long terme.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le pourcentage d'alignement des investissements sous-jacents du FCP avec le Règlement Taxonomie est de 0%, aucun calcul n'étant effectué par la société de gestion. IDAM utilise les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG pour s'efforcer de gérer les principales incidences négatives des actifs gérés.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans

Risques importants non pris en compte :

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats futurs.
La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du portefeuille

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique d'un fonds investi à 90% en actions mondiales. Il reflète donc principalement le risque du marché des actions sur lesquelles le fonds est majoritairement investies. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Aucune garantie du capital ou protection partielle du capital n'est associée à ce FCP.

Scénario de Performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut-être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne d'IDAM PHIA WORLD Part I et l'indice Morningstar Developed Markets NR EUR au cours des 10 dernières années.

Investissement 10 000€		1 an	5 ans (Durée minimum d'investissement recommandée)
Scénario			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	5 780€	3 390€
	Rendement annuel moyen	-42,18%	-19,47%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	8 050€	3 390€
	Rendement annuel moyen	-19,47%	-19,47%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	11 110€	16 530€
	Rendement annuel moyen	11,15%	10,57%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	14 680€	19 930€
	Rendement annuel moyen	46,76%	14,79%

Le Scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement de 10 000€ entre 2012 et 2022.

Que se passe-t-il si IDAM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs sous-jacents du produit sont détenus séparément par le dépositaire. Ces actifs ne seront pas affectés si nous rencontrons des difficultés financières. Vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement si le produit subit une perte du fait d'un défaut du dépositaire. Aucun régime d'indemnisation ou de garantie ne vous protégera d'une défaillance du dépositaire.

Que va me coûter cet investissement ?

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance rémunère la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elle est mise en place pour la première fois entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, puis ultérieurement sur des périodes de référence courant de la première valeur liquidative du mois de janvier de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus de l'OPCVM, qui est disponible au siège social de la société de gestion ou par simple demande à l'adresse mail suivante : contact@id-am.fr. La politique de rémunération de la société de gestion est-elle aussi disponible sur simple demande à la même adresse.

Coûts au fil du temps :

Investissement 10 000€

Scénarios de sortie	1 an	5 ans
Coûts totaux	100€	843€
Impact annuel des coûts (réduction du rendement par ans)	1,00%	1,11%

Composition des coûts

Coût Ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0% Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce produit.	0€
Coût de sortie	0% Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	0€
Coûts Récurrents		
Coûts de transaction	0% Il n'y a pas de coûts de transaction pour ce produit.	0€
Autres coûts récurrents	1,00% * de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de la dernière année	100€
Coûts Accessoires		
Commission de surperformance	0% Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement (20% de la performance nette de frais au-delà de la performance du Morningstar Developed Markets NR EUR). L'estimation du coût global ci-dessus comprend la moyenne des 5 dernières années.	0€

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Le fonds a été créé le 31/03/2021.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans mais il est possible de souscrire à un rachat avant sous les conditions suivantes :

Conditions de souscription et de rachat : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié en France et est datée de ce même jour. Les demandes de souscription / rachat sont centralisées jusqu'à 12H00 le jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré) auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les revenus sont capitalisés

Comment puis-je formuler une réclamation

Pour toute réclamation, veuillez-vous adresser à tout moment au service client par mail en précisant l'objet de la réclamation : contact@id-am.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 83 bd Malesherbes Paris 75008 (IDAM).

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas à IDAM, nous vous recommandons de déposer votre réclamation auprès de cet établissement.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Des informations supplémentaires sur l'OPCVM et sur ses différentes parts, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les dernières valeurs liquidatives de I D A M Small France peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion au 83 bd Malesherbes 75008 Paris ou par mail à l'adresse suivante : contact@id-am.fr. Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel de l'OPCVM sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion est-elle aussi disponible sur simple demande par mail à l'adresse suivante : contact@id-am.fr. Ces détails comprennent notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'IDAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'AMF. IDAM est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2023



IDAM PHIA World

OPCVM de droit français relevant de la Directive européenne 2014/91/UE
Mis à jour le 10/02/2023

Société de gestion : I D A M
Conseiller en investissement : Phiadvisor
Dépositaire : Caceis Bank

I. CARACTERISTIQUES

Forme de l'OPCVM

Fonds commun de placement de droit français

Dénomination

I D A M PHIA WORLD

Forme juridique et État membre dans lequel l'OPCVM a été constitué

OPCVM de droit français relevant de la Directive 2014/91/UE

Date de création et durée d'existence prévue

L'OPCVM a été créé le 31/03/2021 (date de dépôt des fonds) pour une durée de 99 ans

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques					
Parts	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la première souscription
A	FR0014001WT6	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux plateformes d'assurances-vie	1 part
C	FR0014001WS8	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part
I	FR0014001WU4	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels	1 000 000 euros

Montant de souscription ultérieur : pas de minimum

Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique

Les derniers documents annuels et périodiques et le prospectus de l'OPCVM sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

IDAM S.A.S
83, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Ces documents sont également disponibles sur demande à l'adresse email suivante : contact@id-am.fr

II. ACTEURS

Société de Gestion

I D A M S.A.S ayant son siège social au 83, Boulevard Malesherbes 75008 Paris, immatriculé au R.C.S de Paris sous le n° 830 637 898 (la « Société de Gestion »), ayant reçu l'agrément numéro GP-17000023 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Dépositaire, conservateur, établissement en charge de la tenue de compte et de la tenue des registres des parts

CACEIS BANK
1-3, Place Valhubert – 75013 Paris

Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la Règlementation applicable, de la garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidités des OPC.

Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com.

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Commissaires aux comptes

PWC SELLAM
2, rue Vatimesnil - CS 60003
F-92532 Levallois Perret Cedex
Représenté par M. Frédéric SELLAM

Commercialisateurs

La commercialisation est assurée par IDAM ainsi que, le cas échéant, toute autre personne expressément habilitée à placer des parts de l'OPCVM en vertu d'une convention de placement conclue avec IDAM.

L'OPCVM étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.

Délégataire

La gestion administrative et comptable de l'OPCVM est déléguée à :

CACEIS FUND ADMINISTRATION
1-3, Place Valhubert 75013 PARIS

CACEIS Fund Administration est l'entité du groupe CREDIT AGRICOLE spécialisée sur les fonctions de gestion administrative et comptable des OPCVM pour une clientèle interne et externe au groupe.

A ce titre, CACEIS Fund Administration a été désignée par la Société de Gestion, en qualité de gestionnaire comptable par délégation pour la valorisation et l'administration comptable du Fonds. CACEIS Fund Administration a en charge la valorisation des actifs, l'établissement de la valeur liquidative du Fonds et des documents périodiques.

Conseiller

Phiadvisor

SAS

Adresse : 40 Rue du Colisée 75008 Paris, France

Conseiller en Investissement financier enregistré auprès de l'ANACOFI – CIF (Association nationale des conseils financiers – CIF)

Inscrit au registre de l'ORIAS sous le numéro 17006987

Au terme d'une convention de conseil en investissements, IDAM a mandaté Phiadvisor pour agir en qualité de conseiller en investissements du FCP et pour fournir, en cette qualité, à IDAM des recommandations d'allocation fondées sur ses algorithmes propriétaires. Le conseiller ne fournit qu'un conseil en allocations géographiques, sectorielles ainsi que dans le style d'actions à favoriser dans la sélection d'actions réalisée par l'équipe de gestion d'IDAM.

Le conseiller n'est pas amené à prendre de décisions et n'est pas associé au processus de prise de décisions pour le compte de l'OPCVM, qui relèvent de la compétence et de la responsabilité exclusive de la société de gestion de portefeuille de l'OPCVM.

Centralisateur, par délégation de la société de gestion

CACEIS BANK

1-3, Place Valhubert 75013 PARIS

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

1 / CARACTERISTIQUES GENERALES

Caractéristiques des parts ou actions

► Code ISIN :

Part A : FR0014001WT6

Part C : FR0014001WS8

Part I : FR0014001WU4

► Nature du droit attaché à la catégorie de parts :

Chaque porteur de parts de l'OPCVM dispose d'un droit de copropriété réel sur l'actif net de l'OPCVM proportionnel au nombre de parts qu'il possède dans celui-ci.

► Inscription à un registre, ou précision des modalités de tenue du passif :

Les parts sont inscrites dans un registre au nom des établissements teneurs de compte des souscripteurs pour le compte de ces derniers. Le Registre est tenu par le Dépositaire. L'OPCVM est admis en Euroclear France.

► Droits de vote :

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts de l'OPCVM, les décisions étant prises par la Société de Gestion de l'OPCVM.

► Forme des parts :

Nominative ou au porteur.

► Décimalisation des parts :

Décimalisées en dix-millièmes de parts.

Date de clôture de l'exercice comptable

Dernier jour de bourse ouvert à Paris du mois de décembre (avec une première clôture le 31 décembre 2021).

Indications sur le régime fiscal

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, les produits encaissés par l'OPCVM sont imposés entre les mains des porteurs résidents lorsqu'ils sont effectivement distribués et les plus-values réalisées par l'OPCVM sont normalement taxables à l'occasion du rachat des parts par les porteurs.

Dispositions relatives au Foreign Account Tax Compliance Act («FATCA»)

Conformément aux dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act («FATCA») applicables à compter du 1er juillet 2014, les revenus issus d'investissements directs ou indirects dans des actifs américains sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines («foreign financial institutions») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera aux autorités fiscales américaines («Internal Revenue Service»). Le FCP s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Avertissement spécifique "US Person" U.S SEC Regulation S (Part 230 - 17 CFR 2330.903) / US Investors:

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, depuis décembre 2011, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « US person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de cet OPCVM ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Il lui est recommandé de s'adresser à son conseiller habituel afin de prendre connaissance des modalités applicables à sa situation personnelle.

2 / DISPOSITIONS PARTICULIERES

Code ISIN

Part A : FR0014001WT6
Part C : FR0014001WS8
Part I : FR0014001WU4

Classification

Actions internationales

L'OPCVM sera exposé au minimum à 60% aux marchés d'actions cotées d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de France, d'Hong Kong, d'Irlande, d'Italie, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, de Singapour, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse.

Objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure au Morningstar Developed Markets NR EUR (Ticker Bloomberg : MSDMEURN Index) sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Pour le réaliser la société de gestion construit un portefeuille constitué d'actions cotées d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de France, d'Hong Kong, d'Irlande, d'Italie, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, de Singapour, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse. Dans un but de couverture de l'exposition actions et de l'exposition aux devises étrangères, et selon les anticipations de l'équipe de gestion, l'OPCVM aura recours à des instruments financiers à terme, uniquement simples. Les instruments financiers à terme utilisés sont des contrats futures actions négociés sur des marchés réglementés des pays dans lesquels l'OPCVM est investi à l'actif et des contrats à terme.

L'exposition nette de l'OPCVM aux marchés actions variera entre 60% et 110%.

L'exposition nette de l'OPCVM aux devises hors euro variera entre 0% et 100%. Le cumul des expositions aux devises hors euro ne dépassera pas 100% de l'actif.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est le Morningstar Developed Markets NR EUR (Ticker Bloomberg : MSDMEURN Index).

L'indice Morningstar Developed Markets NR EUR est un indice calculé par Morningstar qui mesure la performance des marchés boursiers des pays économiquement développés. L'indice se compose d'actions cotées d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de France, d'Hong Kong, d'Irlande, d'Israël, d'Italie, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, de Singapour, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse.

Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et est libellé en US dollars.

L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

L'OPCVM pourra investir dans des actions de tous les pays représentés dans son indice de référence.

Le porteur pourra néanmoins à titre purement indicatif, et a posteriori, comparer les performances de l'OPCVM à celle de l'indice Morningstar Developed Markets NR EUR.

La Stratégie de gestion du fonds repose sur l'idée qu'une thématique porteuse comme l'ESG pourrait surperformer un indice de marché plus large sur le long terme.

Stratégie d'investissement

► **Stratégies mises en œuvre :**

L'OPCVM est investi à hauteur de 80% minimum en actions d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de France, d'Hong Kong, d'Irlande, d'Italie, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, de Singapour, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse. Il recherchera en permanence des opportunités de marché et restera flexible sur l'ensemble du portefeuille.

L'OPCVM pourra être exposé aux marchés d'actions étrangers à hauteur de 110% de son actif net. Son exposition au marché d'actions françaises n'excèdera pas 30% de son actif net.

L'exposition nette au risque action évolue entre 60% et 110% suivant les anticipations de l'équipe de gestion grâce à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés des pays dans lesquels l'OPCVM est investi à l'actif. La variation de l'exposition nette au risque action résulte donc de la stratégie de couverture mise en place par l'équipe de gestion.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur 4 étapes clairement définies.

1/ Processus de recommandation de l'exposition nette du portefeuille par PHI Advisor

Phiadvisor propose une allocation en exposition actions sur une base quotidienne en fonction de ses algorithmes propriétaires. Ceux-ci sont basés sur le comportement de la volatilité, les corrélations entre différentes classes d'actifs (actions, obligations et matières premières), la participation à la hausse ou à la baisse des actions composant les grands indices régionaux, ainsi qu'à la dynamique de prix propre à chaque grand indice régional. L'allocation action minimale et maximale sont respectivement de 60% et 100%. L'allocation est réalisée sur une base régionale : US, Europe et Asie. Plus précisément l'allocation repose sur 3 algorithmes dont le résultat est pondéré selon une table dynamique. Le « Market Pressure Index » est le premier de ces algorithmes, qui est calculé quotidiennement et repose sur une mesure dynamique du régime de volatilité prenant en compte l'accélération du VIX (indicateur de volatilité du marché américain calculé quotidiennement par le CBOE en faisant la moyenne des volatilités sur les options d'achat et de vente du S&P500), ainsi que la corrélation entre les grandes classes d'actifs (Actions, Obligations et Matières premières), en partant du principe général que certains de ces actifs sont par nature inversement corrélés ($R \rightarrow -1$) et que leur dynamique traduit un état du marché financier qui peut être favorable ou défavorable aux actions. Dans un certain nombre de cas, ces actifs peuvent se recorréler ce qui est interprété par une situation de risque atypique. Le Market Pressure Index a une valeur comprise entre 0 et 100 et plusieurs paliers entrent en compte pour définir la situation de marché, qui va de favorable aux actions à la capitulation baissière. Le deuxième algorithme est le « Spread Momentum » calculé quotidiennement à partir des configurations de chacun des titres (tendance baissière majeure, tendance haussière majeure, tendance mineure haussière ou baissière) qui composent les grands indices. Le Spread Momentum a pour vocation de déterminer la « densité » du marché et de la tendance en cours, et correspond à la proportion de valeurs en configuration haussière majeure et la proportion de valeurs dans une configuration baissière majeure au sein d'un indice donné. Plusieurs paliers de niveau du Spread Momentum correspondent à des situations de marché favorables ou défavorables aux actions. La barre de signal de spread (0) est prise en compte mais des niveaux prédéterminés correspondent à des situations de marchés haussiers ou baissiers, de capitulation ou de prises de profits. Le troisième algorithme pris en compte pour le calcul de l'exposition quotidienne aux actions est basé sur le momentum de prix de chacun des grands indices sur un mode « on/off ». L'exposition cible conseillée est donc calculée à partir de la mesure quotidienne du Market Pressure Index, du Spread Momentum et en fonction du mode « on/off » de l'indice régional concerné.

2/ Processus de recommandation d'allocation de l'actif du portefeuille par Phiadvisor

Phiadvisor propose une allocation sectorielle et géographique du portefeuille, à partir de ses indicateurs et algorithmes propriétaires (mapping sectoriels et géographiques, signaux valeurs). Phiadvisor propose un « mapping » qui traduit la dynamique de prix d'ETFs qui répliquent des indices sectoriels, géographiques, voire thématiques. Cette dynamique de prix se traduit par une configuration (tendance baissière majeure, tendance haussière majeure, tendance mineure haussière ou baissière), à la fois en absolu ou en relatif par rapport à un indice global de référence (régional pour un secteur, mondial pour

une région). Les secteurs et géographies sont considérés comme « investissables » à partir du moment où le système Phiadvisor les sélectionne comme tels, en fonction de leur comportement relatif et absolu, c'est-à-dire que leur configuration absolue ou relative est soit en tendance haussière majeure, soit en phase de renversement haussier. Les secteurs et géographies sont hiérarchisés par Phiadvisor, en fonction de scores absolus et relatifs, sur des horizons court et long terme (x/100) donnant lieu à des recommandations de sur-pondération, de pondération en ligne ou de sous-pondération.

3/ Liste de valeurs proposées par Phiadvisor

A chaque comité hebdomadaire, Phiadvisor propose des arbitrages de titres à partir des signaux déclenchés par les algorithmes de Phiadvisor (Trading Signal et Megatrend Signal) à partir d'un univers de plus de 2000 titres, tout en tenant compte du contexte général de marché (favorable, défavorable aux actions ou neutre) et de la dynamique propre aux secteurs, thématiques et pays/régions. Phiadvisor propose ainsi des ventes potentielles d'actions et des sociétés qui pourraient les remplacer dans le portefeuille. Pour chaque vente d'action conseillée, Phiadvisor propose au minimum deux actions candidates à l'achat pour le portefeuille.

4/ Sélection des actions par l'équipe de gestion d'IDAM

L'équipe de gestion d'IDAM décide de l'allocation et des achats/ventes du portefeuille, à partir des indications sectorielles et géographiques ainsi que de l'exposition nette proposées par Phiadvisor. A chaque comité hebdomadaire, IDAM décidera de suivre ou non les conseils de Phiadvisor. L'équipe de gestion d'IDAM décidera ainsi de suivre ou non les conseils de ventes de sociétés du portefeuille. Pour chaque vente d'une action du portefeuille, l'équipe de gestion d'IDAM choisira de la remplacer par une des actions proposées par Phiadvisor.

Le processus de décision d'investissement de l'équipe de gestion d'IDAM intègre l'analyse financière fondamentale comme extra-financière. Ainsi, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cependant, à valorisation équivalente entre deux valeurs appartenant au même secteur, l'équipe de gestion retiendra celle qui présente le meilleur score ESG.

Pour ce faire, l'approche ESG est basée sur l'analyse de Sustainalytics et le Morningstar Sustainability Score.

Sustainalytics est un organisme indépendant de recherche, de notation et d'analyse environnemental, social et de gouvernance. Sustainalytics fournit des scores ESG sur les entreprises, qui sont évaluées au sein de leurs groupes de pairs au niveau mondial. Le score ESG de chaque entreprise est classé en fonction du degré de risque qu'il présente par référence à son groupe de pairs Sustainalytics. L'échelle de score varie de négligeable à grave (ou severe). L'obtention du score négligeable équivaut à une entreprise qui obtient un score bien inférieur à la moyenne de son groupe de pairs et Severe équivaut à une entreprise qui obtient un score bien supérieur à la moyenne de son groupe de pairs.

En matière de risque ESG, la répartition est établie annuellement dans les plages suivantes au sein de chaque groupe de pairs :

- Négligeable (les meilleurs 5%)
- Faible (les 11% suivants)
- Moyen (les 68% suivants)
- Élevé (les 11% suivants)
- Grave/Severe (les pires 5%)

Chaque mois, le score de risque ESG d'une entreprise est comparé à l'échelle de son groupe de pairs et Morningstar répertorie les Score ESG des titres sous-jacents au portefeuille pour calculer une note globale (Sustainability Score).

Plus spécifiquement, les notations de risque ESG de Sustainalytics, utilisées par l'équipe de gestion dans son processus de sélection de valeurs, mesurent les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) non gérés d'une entreprise. L'exposition d'une entreprise à ces risques est basée sur son sous-secteur.

Par exemple, une société pétrolière et gazière serait très exposée au risque carbone tandis qu'une société de logiciels est soumise à des risques de cybersécurité et de confidentialité des données. Sustainalytics analyse plus de 1 300 points de données pour évaluer dans quelle mesure l'entreprise gère ces risques.

Cela comprend le screening quotidien de plus de 700 000 nouvelles pour identifier les controverses pertinentes, ce qui peut indiquer que les initiatives de gestion de l'entreprise étaient insuffisantes ou inefficaces. La note de risque finale de la société indique son risque ESG total non géré.

Dans le cas d'un risque élevé ou sévère, l'entreprise contribuera négativement à la note globale du portefeuille. De même, si la note d'une entreprise déjà présente dans le portefeuille se dégrade, elle contribuera à dégrader la note globale du portefeuille mais l'équipe de gestion demeurera libre de la conserver compte tenu que son objectif en matière d'ESG est fixé par rapport à la note globale du portefeuille.

Par conséquent, toute valeur appartenant au périmètre éligible de l'OPCVM pourra entrer ou demeurer dans la composition du portefeuille quelle que soit sa note de risque finale, étant entendu néanmoins que l'équipe de gestion vise à ce que la note globale du portefeuille soit meilleure que celle de son univers d'investissement, à savoir celle de l'indice Morningstar Developed Markets.

Le taux d'analyse ou de notation extra financière, calculé en pondération ou nombre d'émetteurs, est supérieur à :

- 90% pour les titres émis par de grandes capitalisations sélectionnés par l'équipe de gestion ;
- 75% pour les titres émis par de petites et moyennes capitalisations sélectionnés par l'équipe de gestion

L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque. Ces risques de durabilité sont pris en compte au travers des caractéristiques environnementales et sociales du fonds décrits aux termes du présent prospectus et au sein du document « Informations en matière de finance durable au titre du règlement Disclosure SFDR, au niveau de l'Entité », disponible sur son site Internet : http://www.id-am.fr/wp-content/uploads/IDAM_SFDR_Entity_Disclosure_2021_03.pdf

Nous avons notamment adopté une politique d'exclusion de tout investissement direct dans certaines sociétés :

- les émetteurs impliqués dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques)
- les entreprises du secteur du tabac ;
- les sociétés qui tirent des revenus d'activités directement en lien avec le charbon

Nous avons aussi utilisé de nouvelles ressources et référentiels externes pour améliorer la prise en compte des risques ESG dans la sélection des émetteurs d'une part et des fonds d'autre part.

L'OPCVM n'a pas d'objectif d'investissement durable, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers de ses approches extra-financières décrites ci-dessus, le qualifiant ainsi de fonds « Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR ».

L'approche extra-financière de l'OPCVM n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du fonds en relatif par rapport à un univers d'investissement à savoir l'indice Morningstar Developed Markets.

La construction de portefeuille recherche une diversification optimale sans référence à la composition d'un indice. En tout état de cause l'allocation géographique et sectorielle du portefeuille n'est qu'une résultante du choix des titres issus du processus de gestion.

La stratégie d'investissement vise de plus à réduire la corrélation du fonds avec le comportement des marchés d'actions mondiaux. Pour cela l'OPCVM a recours à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés dans l'objectif de réduire jusqu'à 40% de son exposition aux marchés actions. La couverture de l'exposition actions dépend des anticipations de l'équipe de gestion. L'exposition nette au risque actions évolue entre 60% et 100% de l'actif net. Les instruments financiers à terme utilisés sont des futures actions.

Le conseiller, Phiadvisor, n'est pas associé au processus de prise de décisions d'investissement qui relèvent de la compétence et de la responsabilité exclusive d'IDAM.

La stratégie mise en œuvre est discrétionnaire ; elle est tournée vers le long terme.

► Taxonomie :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien qu'IDAM ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (dit "Taxonomie"), il n'est toutefois pas exclu qu'IDAM puisse réaliser de tels investissements

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est pas calculé à ce jour.

► Actifs utilisés par l'OPCVM :

Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés)

Actions :

L'OPCVM est investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en actions d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de France, d'Hong Kong, d'Irlande, d'Italie, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, de Singapour, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse avec un maximum de 110% (en cas d'emprunt d'espèces).

L'OPCVM pourra être exposé aux marchés d'actions étrangers à hauteur de 110% de son actif net. Son exposition au marché d'actions françaises n'excèdera pas 30% de son actif net.

En dehors des actions qui constituent au moins 80% de l'actif de l'OPCVM, les actifs suivants sont susceptibles d'entrer dans la composition du portefeuille :

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'OPCVM, le gérant pourra avoir recours à des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire dans la limite maximum de 10% de l'actif net. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le gérant investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités notées, lors de leur acquisition, et dont la notation est au minimum A-1 (notation court terme Standard & Poor's ou équivalente, ou jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion/le gérant mène sa propre analyse de crédit pour sélectionner des titres. Ainsi, la décision d'acquérir ou de céder un titre ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et repose sur une analyse interne du gérant/de la société de gestion).

L'OPCVM n'utilise pas les ratios dérogatoires énoncés à l'article R.214-22 du code monétaire et financier.

Actions ou parts d'autres OPCVM :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques), l'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers relevant de la Directive 2014/91/UE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou FIA de droit

étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. L'OPCVM n'investira pas directement dans des FIA.

Instruments dérivés

L'OPCVM investit sur les instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés des zones dans lesquelles l'OPCVM investi son actif dans l'objectif de pouvoir réduire jusqu'à 40% de l'exposition du fonds. Dans ce cadre, le fonds prend des positions sur des contrats futures exclusivement dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions.

L'exposition nette au risque action pourra évoluer entre 60% et 100%.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

L'OPCVM investit sur les instruments financiers à terme dans l'objectif de réduire le risque lié à l'exposition aux devises hors euro. Dans ce cadre, le fonds prend des positions sur des contrats à terme et des swaps négociés sur des marchés de gré à gré.

L'exposition nette au risque lié à l'exposition aux devises étrangères pourra évoluer entre 0% et 100%.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Les instruments financiers à terme dans lesquels investit l'OPCVM sont uniquement des instruments financiers simples. Ils ne seront utilisés qu'à des fins de couverture des expositions actions et/ou devises étrangères. Ils ne seront jamais utilisés pour surexposer le fonds à une classe d'actifs.

Titres intégrant des dérivés

L'OPCVM ne peut pas détenir de titres intégrant des dérivés.

Partie classique

Dépôts : L'OPCVM pourra recourir dans la limite de 10 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie, cet objectif ayant toutefois davantage vocation à être atteint au travers d'investissements dans des OPCVM monétaires si la trésorerie n'excède pas 10% de son actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : L'OPCVM n'aura pas recours aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Emprunts d'espèces : L'OPCVM n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux de l'OPCVM (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions rachats, ...) dans la limite de 10%.

► Contrats constituant des garanties financières :

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

► **Risque de capital** : l'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses attentes et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

- **Risque actions** : l'OPCVM est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque inhérent à la gestion discrétionnaire** : la gestion discrétionnaire repose sur une sélection de valeurs décidées par le gérant et sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et marchés les plus performants.
- **Risque de concentration** : l'exposition momentanée du portefeuille à un nombre limité de secteurs, de zones géographiques, de devises, peut provoquer des pertes importantes en cas d'événements adverses dans le domaine exposé.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme** : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats futures.
- **Risque lié à l'exposition en devises** : L'exposition est calculée comme la somme des valeurs absolues des expositions nettes dans chaque devise. La baisse ou la hausse des devises pourront constituer un risque de baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de taux** : en raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.
- **Risque de crédit (accessoire)** : Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou souverains (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance ou instruments du marché monétaire peut baisser ; la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en conséquence.
- **Risque en matière de durabilité** : Il s'agit d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Garantie ou protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

L'OPCVM s'adresse à un investisseur souhaitant investir principalement dans les marchés d'actions des pays d'Europe, des Etats-Unis, d'Australie et du Japon.

Les parts A sont destinées à tous les souscripteurs, plus particulièrement aux plateformes d'assurance-vie, sans minimum de souscription.

Les parts C sont destinées à tous les souscripteurs, sans minimum de souscription.

Les parts I sont destinées à tous les souscripteurs, plus particulièrement aux investisseurs institutionnels, et le montant minimum de souscription initiale est de 1 000 000 euros.

L'OPCVM est destiné aux investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans l'OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l’OPCVM.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec ses conseillers financiers et juridiques habituels.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

Modalités de détermination et d’affectation des revenus

Parts A : parts de capitalisation.

Parts C : parts de capitalisation.

Parts I : parts de capitalisation.

La comptabilisation est effectuée selon la méthode des coupons encaissés.

Fréquence de distribution

Néant

Caractéristiques des parts

Les parts sont libellées en euros, leurs souscriptions sont effectuées en part ou en montant, leurs rachats sont effectués uniquement en part.

Caractéristiques					
Parts	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de la première souscription
A	FR0014001WT6	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux plateformes d’assurances-vie	1 part
C	FR0014001WS8	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 part
I	FR0014001WU4	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels	1000 parts

Politique de distribution

OPCVM de capitalisation.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l’OPCVM est effectuée en euros.

Modalités de souscription et de rachat

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J : jour	J : jour	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+2 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 12h des ordres de souscription ¹	Centralisation avant 12h des ordres de rachat ¹	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

¹ Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les demandes de souscription / rachat sont centralisées jusqu'à 12H00 chaque jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré) auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu.

Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la Valeur Liquidative retenue.

Il est possible de souscrire en part ou en montant ; les rachats s'effectuent uniquement en quantité de parts (dix-millième).

La valeur liquidative d'origine des parts A est de : 100 €.

La valeur liquidative d'origine des parts C est de : 100 €.

La valeur liquidative d'origine des parts I est de : 1000 €.

Organisme désigné pour centraliser les souscriptions et les rachats :

CACEIS BANK

1-3, Place Valhubert – 75013 Paris

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés en France et/ou des jours de fermeture de la bourse de Paris et/ou des Etats Unis (selon le calendrier officiel d'Euronext Paris et du New York Stock Exchange)

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande à l'adresse email suivante : contact@id-am.fr

Les investisseurs entendant souscrire des parts et les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner auprès de leur établissement teneur de compte sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée ci-dessus.

Frais et commissions

► Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent au Commercialisateur.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Parts A Taux barème	Parts C Taux barème	Parts I Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	2% maximum	2% maximum	2% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	0%	0%	0%
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	0%	0%	0%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	0%	0%	0%

► Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais, facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement prélevée par les prestataires (hors société de gestion).

	Assiette	Parts A Taux Barème	Parts C Taux Barème	Parts I Taux Barème
Frais de gestion financière	Actif net	2.00% TTC par an maximum	1.25% TTC par an maximum	1.00% TTC par an maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion				
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant (*)	Néant (*)	Néant (*)
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant	Néant
Frais de gestion variables (commission de surperformance)	Actif net	20% de la performance nette de frais au-delà de la performance du Morningstar Developed Markets NR EUR	20% de la performance nette de frais au-delà de la performance du Morningstar Developed Markets NR EUR	20% de la performance nette de frais au-delà de la performance du Morningstar Developed Markets NR EUR

* L'OPCVM étant investi à moins de 10% en parts d'OPCVM ou FIA éligible, cette mention est non applicable.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ du tableau de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (exemple : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM lors du calcul de chaque valeur liquidative.

**** Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. La surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant la performance l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.**

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% TTC de la performance au-delà de l'indice Morningstar Developed Markets NR EUR (Ticker Bloomberg : MSDMEURN Index), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que l'ensemble des sous performances de la période de référence réalisées par rapport à l'objectif de performance n'ait été rattrapé.

La période de référence est définie comme la période ayant débutée à la dernière date de cristallisation d'une surperformance effective. La période de référence a une durée maximale de 5 ans. Si aucune commission de surperformance n'a été cristallisée au cours des cinq derniers exercices annuels alors cette période de référence prend fin. Une nouvelle période de référence débute alors :

- soit à la fin de la période de référence précédente si la première année de la période de référence de 5 ans est la seule année en sous performance par rapport à son indice de référence ou si la ou les autres années de sous performance qui ont eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans ont été rattrapées
- soit, si une autre année de sous performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de référence de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, à partir de cette nouvelle année de sous performance.

La date de cristallisation d'une éventuelle commission de surperformance est la date de clôture de l'exercice. La fréquence de cristallisation est donc annuelle.

Le fonds peut être amené à provisionner ou à prélever des commissions de surperformance lors d'une performance négative en absolue si le fonds réalise une performance supérieure à celle de son indice de référence (le Morningstar Developed Markets NR EUR dividendes nets réinvestis) et que l'ensemble des sous performances réalisées pendant la période de référence aient été compensées.

Exemples de calcul de commission de surperformance

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Exemples de VL de clôture d'IDAM PHIA WORLD (Part I)	100	107	106	112	120	130	140
Exemples de niveau de clôture de l'actif fictif réalisant la performance du Morningstar Developed Markets NR EUR	100	105	103	115	121	130	135
Performance relative	0	2	1	-6	2	1	5
Montant de la commission de surperformance	0	0.4	0.2	0	0	0	0.4

En année N+1 la société de gestion prélèvera des commissions de surperformance environ égales à 0.4 fois l'actif net : $20\% \times (107 - 105) = 0.4$

En année n+2 la société de gestion prélèvera des commissions de surperformance, malgré sa performance absolue négative, puisque sa performance relative est positive et qu'il n'y pas de sous performance passée à compenser. La commission de surperformance est égale à 0.2 fois l'actif net : $20\% \times (106 - 107) - (103 - 105) = 0.2$

En année N+3, aucune commission de surperformance n'est prélevée puisque le fonds ne surperforme pas.

En année N+4, aucune commission de surperformance n'est prélevée puisque la surperformance de l'année ne compense pas la sous performance de l'année N+3.

En année N+5, aucune commission de surperformance n'est prélevée puisque les surperformances de l'année N+4 et N+5 ne compensent pas la sous performance de l'année N+3.

En année N+6 la société de gestion prélève des commissions de surperformance environ égales à 0.4 fois l'actif net : $20\% \times (-6+2+1+5) = 0.4$

Ces calculs sont donnés à titres indicatifs afin d'illustrer au mieux l'ordre de grandeur et le calcul de prélèvements éventuels de commissions de surperformance par la société de gestion.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées devient acquise à la société de gestion.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

► Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires :

La société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de ses OPCVM sous gestion.

Une évaluation multicritère est réalisée périodiquement par la société de gestion.

Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par contrepartie ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties bancaires ») ;
- le cas échéant, la tarification appliquée.
- les remontées des incidents opérationnels relevés.

IV. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Les ordres de souscriptions et de rachats sont envoyés par les intermédiaires financiers, (membres de Euroclear France S.A.), des investisseurs, et sont reçus et centralisés auprès de :

CACEIS BANK

1-3, Place Valhubert – 75013 Paris

Les souscriptions et les rachats sont centralisés jusqu'à 12H00 chaque jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré), heure de Paris (*cut-off time*).

Le rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant, sur la base de la même valeur liquidative est autorisé. Dans ce cas, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

Les porteurs de parts sont informés des changements affectant les modalités de fonctionnement de l'OPCVM selon les modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers : accord porteurs, information particulière ou tout autre moyen (avis financier, document périodique...).

Le prospectus complet de l'OPCVM, ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion : IDAM – 83, boulevard Malesherbes – 75008 Paris.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site Internet <http://www.id-am.fr/criteres-esg/>

En tant qu'acteur des marchés financiers, IDAM, société de gestion de l'OPCVM, est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

L'OPCVM IDAM Phia World est classé « Article 8 » selon cette classification.

Il applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

V. REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les ratios décrits aux articles R.214-2 et suivants du Code Monétaire et Financier. L'OPCVM respectera les règles d'investissement des OPCVM et FIA respectant les règles d'investissement et d'information de la Directive européenne 2014/91/UE.

VI. RISQUE GLOBAL

La détermination du risque global s'effectue à l'aide de l'approche par les engagements (*commitment approach*).

VII. REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation

Les actifs de l'OPCVM sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du comité de la réglementation Comptable n° 2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM (1ère partie) modifié par le règlement n°2014-01 du 14 janvier 2014.

Le calcul de la valeur liquidative de la part de l'OPCVM est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix de clôture. L'évaluation au prix de clôture du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Toutefois :

- les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux Comptes à l'occasion de ses contrôles ;

- les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évaluées par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire. Les modalités d'application de ces règles sont fixées par la Société de Gestion. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels ;
- les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation ;

Méthode de comptabilisation des intérêts

Les intérêts sur titres de créances sont enregistrés selon la méthode des intérêts encaissés.

Politique de distribution

OPCVM de capitalisation.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

VIII. POLITIQUE DE REMUNERATION

La Société de Gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La Société de Gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts.

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Le **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit: IDAM PHIA WORLD Identifiant d'identité juridique: 969500JCS9EWX6NK8B27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le fonds IDAM PHIA WORLD sera principalement (+ de 80%) exposé et investi aux marchés d'actions côtées d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de France, d'Hong Kong, d'Irlande, d'Italie, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, de Singapour, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse.

Ce produit promeut différentes caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernances, sans se restreindre à quelques critères mais leur poids dans la décision d'investissement n'est pas défini.

L'approche extra-financière de l'OPCVM n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

Pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit, IDAM se base sur l'analyse de Sustainalytics et le Morning Sustainability Score réalisé à partir de plus de 1300 points de données. Ces informations permettent à l'équipe de gestion de choisir au mieux ses investissements pour répondre au mieux aux différentes caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs?**

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers de ses approches extra-financières, le qualifiant ainsi de fonds « Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR » mais il n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est donc Non Applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers de ses approches extra-financières, le qualifiant ainsi de fonds « Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR » mais il n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est donc Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

— — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

En l'état actuel de sa pratique, IDAM n'est pas en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

— — **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:**

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers de ses approches extra-financières, le qualifiant ainsi de fonds « Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR » mais il n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la réglementation SFDR. Cette question est donc Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

- ☐ Oui
- ☒ Non, en l'état actuel de sa pratique, IDAM n'est pas en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, de façon quantitative et traçable sur l'ensemble de son périmètre d'activité, compte tenu principalement du défaut total ou partiel de données ESG pertinentes ou exploitables, en particulier concernant les entreprises de petites et moyennes capitalisations.



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

IDAM PHIA WORLD sera principalement (+ de 80%) exposé et investi aux marchés d'actions côtées d'Allemagne, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis, de Finlande, de France, d'Hong Kong, d'Irlande, d'Italie, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, de Singapour, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse.

La stratégie d'investissement de ce produit repose sur 4 étapes :

- Processus de recommandation de l'exposition nette du portefeuille par Phiadvisor
- Processus de recommandation d'allocation de l'actif du portefeuille par Phiadvisor
- Liste de valeurs proposées par Phiadvisor
- Sélection des actions par l'équipe de gestion d'IDAM

L'exposition nette de l'OPCVM aux marchés actions variera entre 60% et 110%.

- **Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

Dans le cadre de la politique d'exclusion définie par IDAM, IDAM PHIA WORLD exclut tout investissement dans les émetteurs impliqués dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnels, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques), les entreprises du secteur du tabac, les sociétés qui tirent des revenus directement en lien avec le charbon. L'équipe de gestion, qui vise à ce que la note globale du portefeuille soit

meilleure que celle de son univers d'investissement doit aussi prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), bien que leur poids dans la décision finale ne soit pas défini en amont.

L'équipe de gestion vise à ce que la note globale du portefeuille soit meilleure que celle de son univers d'investissement.

- ***Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissements avant l'application de cette stratégie d'investissement?***

Le taux d'engagement d'IDAM pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement est de 0%.

- ***Quelle est la politique mise en oeuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

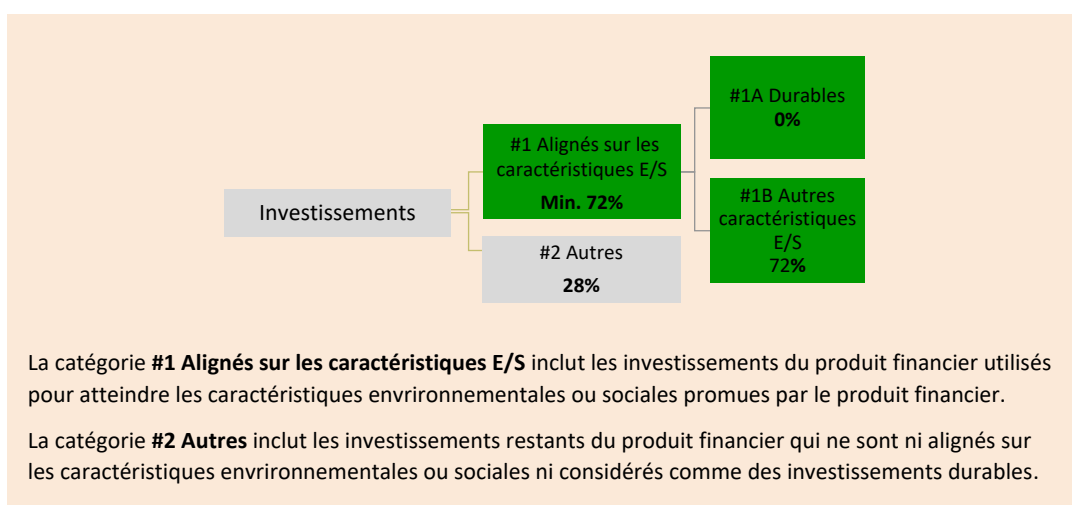
Pour évaluer les pratiques de bonnes gouvernances des sociétés bénéficiaires des investissements, IDAM se base sur l'analyse de Sustainalytics et du Morningstar Sustainability Score.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

L'équipe de gestion d'IDAM décide de l'allocation et des achats/ventes du portefeuille, à partir des indications sectorielles et géographiques ainsi que de l'exposition nette proposées par Phiadvisor. Les actions constituent au moins 80% de l'actif de l'OPCVM et en tout état de cause, le taux d'analyse ou de notation extra financière, calculé en pondération ou nombre d'émetteurs, est supérieur à 90% (par conséquent, le taux minimum d'analyse extra financière en alignement avec la stratégie du fonds est au minimum égal à 72% (soit 90% x 80%)).

En dehors des actions, les actifs suivants sont susceptibles d'entrer dans la composition du portefeuille :

- Titres de créance et instruments du marché monétaire (maximum 10% de l'actif net)
- Actions ou parts d'autres OPCVM (maximum 10% de son actif)
- Instruments dérivés (L'exposition nette au risque action pourra évoluer entre 60% et 100%. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.)



- ***Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

L'utilisation de produits dérivés à des fins de couverture de risque, n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fond

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **Des dépenses d'investissements** (CapEx) pour monter les investissements vert réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple.
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables



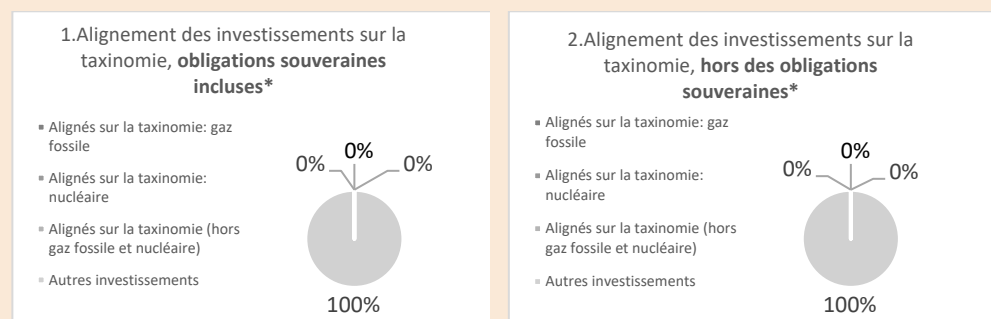
Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹?

L'OPCVM ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

- Oui :
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

La part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE—voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE)2022/1214 de la Commission.



Le symbole représentant des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie est de 0%.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

La part minimale d'investissements durables sur le plan social est de 0%.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres» du fond IDAM PHIA WORLD sont :

- Actions d'émetteurs qui ne sont pas analysés par MorningStar Sustainabilitycs
- Produits dérivés à des fins de couverture de risques
- Titres de créance et instrument du marché monétaire
- Actions ou part d'autres OPCVM

Les titres de créance, instrument du marché monétaire et produits dérivés n'ont pas de garanties environnementales et sociales. Si un émetteur n'a pas de notes ESG de la part de MorningStar, il peut être analysé pour vérifier qu'il n'y a pas de controverses à son sujet.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

IDAM PHIA WORLD n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds est le Morningstar Developed Markets NR EUR. La Stratégie de gestion du fonds repose sur l'idée qu'une thématique porteuse comme l'ESG pourrait surperformer un indice de marché plus large sur le long terme. Cette question est Non Applicable.

- **Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

Non Applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?**

Non Applicable

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?**

Non Applicable

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**

Non Applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

www.id-am.fr

Les indices de références sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut